

VILLATE INFOS



*Dernier été du pin parasol
place Léon CARLES*

JUILLET 2018

N° 43

Sommaire

Le mot du Maire 3

Vie Locale

Délibérations 4-5
Budget 6-7
Conseil Municipal des Jeunes 7
Ecrivain Public 7
Travaux et P.L.U. 8

Muretain

Aqualudia 9
GEMAPI 9
S.I.A.S. 9

Associations 10-12

Brèves

Assistances sociales 13
Boite à livres 13
Médiathèque 13
Chiens dangereux 14
Essaim d'abeilles 14
Déchets verts 14
Encombrants 14

Mairie

Horaires mairie 15
Etat civil 15
Infos mairie 15



Agenda



13/07/2018 Grillades agneaux
31/08 au 3/09 Fête locale
16/09/2018 Vide grenier
30/09/2018 LOTO 3^{ème} Age
06/10/2018 Soirée à thème
28/10/2018 LOTO 3^{ème} Age
31/10/2018 HALLOWEEN
04/11/2018 LOTO FNACA
18/11/2018 LOTO Comité des Fêtes
25/11/2018 LOTO 3^{ème} Age
07et 08/12 TELETHON
16/12/2018 Noël des enfants

Villate Infos

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Villate - place St Blaise
31860 Villate

Tél. : 05 61 76 41 05

Fax : 05 61 76 78 28

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Claude GARAUD

Composition :

Commission communication mairie de Villate

Mise en page et Impression :

Imprimerie Cazaux

Av. des Pyrénées

31600 Muret

Avertissement :

Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire



Chères Villatoises, chers Villatois,

Tous les ans, au mois de juillet, vous découvrez les chiffres du budget voté par les membres du conseil municipal au mois de mars. Cette incongruité devrait disparaître car, dès l'année prochaine, nous serons en mesure de vous les proposer, dès leur vote, sur le site de la commune. Oui, vous avez bien lu, le site de la commune !! Certains s'exclameront « enfin !! », quand d'autres crieront au sacrilège : comment Villate, avec son agréable place ombragée où les pétanqueurs aiment se retrouver, ses animations si conviviales, ses élus disponibles et attentifs au bien-être de chacun ; comment Villate, donc, a pu répondre aux sirènes d'un modernisme effréné ? « Qu'avions-nous besoin d'un site, il est plus simple d'aller à la mairie ! » s'exclameront les plus insatisfaits. Ne vous inquiétez pas, vous continuerez d'aller à la mairie quand vous le souhaitez mais pour certains la consultation du site paraîtra plus adaptée et plus pratique.

A l'heure où certains éprouvent un sentiment d'abandon, conscients de faire partie de cette « France périphérique » ; il en va de notre devoir, à nous tous, que nous soyons élus, employés ou membres associatifs, de maintenir le lien social et les services que vous êtes en droit d'attendre.

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) en réorganisant les compétences entre les différentes collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions) a ouvert beaucoup d'incertitudes et entraînera une irréversible augmentation des coûts. Cette année, nous n'avons pas augmenté les taux des impôts communaux et espérons pouvoir continuer en ce sens dans le futur. Cependant, nous craignons de perdre cette autonomie, les ressources du bloc communal continuent d'être sévèrement amputées ; alors que dans le même temps, l'Etat continue d'imposer de nouvelles dépenses aux communes.

En cette période estivale, nous vous souhaitons à toutes et à tous des vacances reposantes, qui vous permettront de reprendre vos activités dans de bonnes conditions.

Le Maire,
J. C. GARAUD

06 décembre 2017

Il est nécessaire d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés aux accroissements temporaires d'activité. Le Conseil Municipal autorise ce recrutement.

La structuration des services nécessaires au fonctionnement d'une communauté doit être réglée de manière que la continuité de ces services soit assurée dans de bonnes conditions et que ne se constituent pas, au niveau de la communauté, des services qui viendraient s'ajouter à ce que savent déjà bien faire les communes.

Les communes disposent d'ores et déjà, en interne, de services permettant d'assurer cette assistance. En conséquence, il est utile que la communauté puisse utiliser les services des communes moyennant remboursement à ces dernières des sommes correspondantes. A compter du 1^{er} janvier 2018, les 26 communes membres du Muretain Agglo seront concernées. Le Conseil Municipal approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre la commune de Villate et le Muretain Agglo.

22 février 2018

La société PROMOLOGIS, société anonyme d'habitation à loyer modéré a décidé de contracter deux prêts sociaux de location accession destinés à financer partiellement l'acquisition du terrain suivie de la construction de 17 logements destinés à la location-accession sociale situés à Villate, chemin de la Cépette.

Le Crédit Foncier de France subordonne son concours à la condition que le remboursement des emprunts soit garanti solidairement par la commune de Villate à concurrence de 50% des sommes dues. La commune accorde sa garantie solidaire à la société PROMOLOGIS SA HLM pour deux prêts à hauteur de 50% représentant des montants de 1 000 000 € et de 1 353 091 €.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a notifié au SIVOM SAGe les modifications d'éligibilité, à compter du 1^{er} décembre 2017, en matière de subvention. Il s'ensuit de graves restrictions dans l'attribution des aides financières accordées par l'Agence dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la réhabilitation du réseau de distribution.

La suppression de ces aides va impacter massivement la nature même des activités du SIVOM SAGe qui s'est vu confier des investissements importants par les communes membres au terme d'une fusion de six EPCI.

Pourtant d'importants prélèvements par m3 consommé sont réalisés sur les usagers des 26 communes et reversés à l'Agence de l'Eau, soit une contribution annuelle à hauteur de 2 millions d'euros. Ce reversement est destiné à aider les collectivités territoriales. Dans ce contexte, le comité syndical du SIVOM SAGe a souhaité mener une action collective pour dénoncer la situation et alerter l'Agence des difficultés financières auxquelles va être confronté demain l'ensemble des opérateurs publics dans ces domaines de compétences.

De plus, le projet de loi de finances prévoit une nouvelle ponction sur le budget des Agences de l'Eau de 195 millions d'euros au profit de l'Agence française pour la biodiversité, de 65 M€ au profit des parcs nationaux et de 37 M€ à celui de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ce qui permet d'augurer une situation aggravée pour nos collectivités. Pour ces motifs, le comité syndical du SAGe a décidé, sauf évolution positive du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour, de suspendre le reversement des redevances à l'Agence à hauteur des montants encaissés sur les factures des abonnés.

En conséquence, le Conseil Municipal, approuve la suspension du reversement des redevances à l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur des montants encaissés sur les factures des abonnés.

11 avril 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 et vote le budget primitif 2018 par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

La commune a été saisie d'une demande d'autorisation d'urbanisme par la SCCV VILLA NOVA PROMOLOGIS, chemin de la Cépette. Les services d'ENEDIS ont été consultés durant l'instruction de cette autorisation d'urbanisme. Il en résulte qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter cette parcelle, dont 129 mètres se trouvent sur le domaine public en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

Le chiffrage réalisé par ENEDIS donne un montant de travaux de 14 963,48 € T.T.C. pour cette extension. Le conseil municipal donne son accord au raccordement de la parcelle objet de l'opération au réseau public d'électricité.

Le branchement actuel des toilettes publiques au réseau d'assainissement pose de réels problèmes. Le chiffrage effectué par le SIVOM SAGe s'élève à 3 750,10 €. Le conseil Municipal donne son accord aux travaux de raccordement des toilettes publiques.

Par délibération du 5 février 2018, le SIVOM Saurane Ariège Garonne a adopté ses nouveaux statuts afin de constater son passage de syndicat de communes à syndicat mixte, d'intégrer les adhésions de la communauté de communes du Volvestre pour la compétence équipements sportifs et de Toulouse Métropole pour la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), de scinder la compétence « assainissement collectif » en trois compétences et de se doter de la compétence « équipement sportifs intégrant une salle multisports régionale faisant l'objet d'un classement fédéral pour l'organisation de niveau régional au minimum ».

L'adoption de ces statuts requiert l'accord de la majorité qualifiée des membres. Le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Volvestre et de Toulouse Métropole, d'approuver les statuts modifiés du SIVOM SAGe et de confirmer l'adhésion de la commune aux trois compétences relevant de l'assainissement collectif, c'est-à-dire la « collecte des eaux usées », le « transport des eaux usées » et le « traitement des eaux usées ».

Le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution. Cette liquidation prévoit la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif. La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94 €.

Le SITPA ne possède pas de personnel territorial, n'a aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition, n'a pas d'emprunt en cours. Seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition. A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA, le département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat les moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires.

Il est donc proposé de reverser intégralement au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA.

Lors du conseil municipal du 11 avril 2018, il a été présenté le bilan de l'exercice 2017, à savoir le Compte Administratif. Ce dernier présente un excédent en fonctionnement mais également en investissement.

Les élus ont procédé à l'approbation du Compte Administratif 2017 et au vote du Budget Primitif 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
365 608.02 €	401 508.28 €
EXCEDENT : 35 900,26 €	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
121 138.18 €	240 007.58 €
EXCEDENT : 118 869,40 €	

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

- Excédent Compte Administratif 2016 : 188 136,99 €
- Excédent de l'investissement 2017 : 118 869,40 €
- Excédent Compte Administratif 2017 : = **307 006,39 €**
Excédent à reporter à l'investissement du Budget Primitif 2018
- Excédent fonctionnement 2017 de 35 900,26 € à reporter au fonctionnement du Budget Primitif 2018.

L'analyse du Compte administratif 2017 fait ressortir la bonne santé financière de notre commune, témoigne d'une gestion performante et d'un dynamisme de l'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2018

Il est présenté à l'équilibre et cela sans augmentation des taxes communales.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
413 751,00 €	413 751,00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
348 819,00 €	348 819,00 €

TOTAL DU BUDGET : 762 570,00 €

A REGLER en 2018

- Fin des travaux RD19 (2^e tranche).
- Remise en état des trottoirs et traçage du parking du lotissement « Les camps de la gleize ».
- Achat d'un camion polybenne.
- Travaux de bâtiments en pool avec PINS-JUSTARET (écoles).
- Aménagement de la place de la salle des fêtes.
- Divers travaux sur la commune.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Comme en 2017, les taux d'imposition des taxes communales n'augmenteront pas.
La répartition des recettes fiscales 2018 en pourcentage est de :

	BASE D'IMPOSITION	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT FINAL
TAXE D'HABITATION	1 066 000	14,30 %	152 438 €
TAXE FONCIERE BATI	744 900	16,53 %	123 132 €
TAXE FONCIERE NON BATI	5 000	93,10 %	4 655 €
		TOTAL	280 225 €

Conseil Municipal des Jeunes



Voilà déjà 2 ans que le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) a été créé. Après concertation avec les 8 jeunes élus qui le constituent, 7 d'entre eux sont motivés pour poursuivre leur mandat pour une année supplémentaire.

« Nous avons passé 2 bonnes années de travail en compagnie du groupe et avons encore des projets en tête que nous aimerions réaliser ».

Devant un tel engouement,
comment leur refuser cette prorogation ?
En espérant que cette nouvelle année
sera pleine de surprises et surtout de travail !



Ecrivain Public

L'écrivain public apporte son aide à tous ceux qui ont besoin de conseils pour rédiger des courriers, textes ou demandes écrites diverses. (Courriers de tous types, CV, réécritures, formulaires et dossiers). L'écrivain public facilite aussi la communication écrite avec l'Administration : Sécurité sociale, allocation familiale, dossier médical, services des impôts...

L'écrivain public est à votre disposition
à la Mairie sur rendez-vous au 05.61.76.41.05



La place Léon Carles va connaître une transformation importante.

Les racines du pin qui occupe le centre de cette place ont fortement bouleversé le sol.

Au-delà des nuisances esthétiques infligées à la pelouse et à la chaussée qui l'entoure, elles constituent un réel danger pour la circulation, surtout piétonnière.

La décision d'abattre l'arbre n'a pas été facile à prendre tant les Villatois sont attachés à leur environnement. L'étude confiée au bureau spécialisé du Muretain Agglo a montré qu'il n'existait aucune autre solution car les fondations de la salle des fêtes risquaient d'être attaquées.

C'est donc la mort dans l'âme mais résigné que le conseil municipal a pris la décision de refaire la place. L'ilot central sera reconsidéré ; en partie réduit, il comprendra un mât support d'éclairages multiples et orientés d'une manière fonctionnelle afin de s'adapter aux manifestations qui peuvent se dérouler sur la place.

La voirie sera rénovée, pourvue d'un nouveau revêtement après disparition des traces de racines.



Plan Local d'Urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document « vivant » qui peut être adapté aux circonstances nouvelles lorsque le besoin se fait sentir. L'outil disponible lors d'un changement mineur est la « modification ». Celle-ci a été utilisée deux fois depuis l'approbation du PLU en 2012 ; une première fois en 2014, et une deuxième en 2016.

Un deuxième outil est la « révision ». Il s'agit d'une opération de plus grande envergure qui remet en cause les fondements du document. Celle qui a été lancée au début de l'année par la mairie a été motivée par l'obligation de mise en conformité avec les nouvelles lois d'urbanisme mais aussi par la nécessité de repenser l'organisation urbaine de la commune au plus près des besoins nouveaux en logements. L'attractivité de la commune entraîne en effet une demande toujours plus importante.

Sans remettre en cause la carte initiale des zones urbanisables ou à urbaniser, la consommation foncière étant surveillée par les organismes d'Etat, les ajustements nécessaires seront réalisés en fonction des perspectives de développement de la commune.

La population de la commune sera évidemment consultée notamment à travers l'enquête publique supervisée par un commissaire enquêteur nommé à cet effet.

Bassin nordique pour Aqualudia à MURET en 2018 !

Pour faire face à une fréquentation toujours plus importante, un nouveau bassin extérieur de 25 x 21 m, avec 8 à 10 lignes d'eau sera bientôt proposé à nos sportifs aquatiques qui pourront s'essayer à ce nouveau bassin dès le 1^{er} septembre 2018.



Les travaux ont débuté le 3 janvier 2018. Ce bassin nordique permettra de nager en plein air dans une eau chauffée à 25° tout au long de l'année, été comme hiver. On pourra y accéder à travers un sas et profiter de l'extérieur sans craindre le grand air frais !

GEMAPI



La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a attribué aux communes une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) ; une compétence qui revêt toutefois un niveau de responsabilité bien précis et concerne 4 points : l'entretien courant des cours d'eau, la gestion et la prévention des milieux aquatiques, les projets d'ouvrages de protection, la gestion et la surveillance réglementaire des systèmes d'endiguements.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette compétence a été transférée au Muretain Agglo, sans accompagnement de moyens financiers ou d'effectifs. C'est pourquoi, afin d'assurer son financement, lors du conseil communautaire en février dernier, le Muretain Agglo a créé une **nouvelle taxe** : la taxe GEMAPI qui permettra de financer les travaux et les projets liés aux milieux aquatiques. Cette taxe sera percevable auprès de chaque foyer fiscal du Muretain Agglo.

S.I.A.S.



Nouvelle présidence au SIAS Escalieu !

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de Lherm a intégré la Communauté de Communes Cœur de Garonne et cette dernière a récupéré la compétence action sociale. La Communauté de communes a donc dû élire de nouveaux délégués au sein du SIAS Escalieu. Mr Florian GARCIA, Président du SIAS, n'a pas souhaité se représenter pour des raisons personnelles.

C'est pourquoi, le 6 février 2018, le comité syndical a dû renouveler sa présidence. Mme Danielle ESTEVE, 1^{ère} adjointe à la mairie de Eaunes, a été élue Présidente, secondée de Mr René CABANEL Vice-Président du CCAS de la mairie de Frouzins, en tant que Vice-Président.

Mme ESTEVE souhaite apporter un nouveau souffle au SIAS malgré un contexte économique défavorable. Ancienne Vice-Présidente, elle est déjà au cœur des problématiques du SIAS et espère participer au maximum à son rayonnement sur le territoire. Avec les agents administratifs et les agents sociaux, Danielle ESTEVE se bat au quotidien pour offrir un service de qualité accessible à tous.



3^{ème} âge : Hommage à la doyenne du village

A la mi-mars 2018, le club du 3^{ème} âge de PINS-JUSTARET/VILLATE a organisé son repas mensuel. Comme d'habitude, les participants se sont ensuite retrouvés dans le local du club pour continuer l'après-midi autour des jeux traditionnels et du goûter.

Mais en ce jeudi 15 mars avait lieu un évènement exceptionnel : fêter les 98 ans de Marie-jeanne GARAUD, autour d'une belle corbeille fleurie. Marie-Jeanne est notre aînée sur la commune.



« **BON ANNIVERSAIRE** »

Tennis

Plusieurs évènements ont jalonné cette saison. Nous avons 6 équipes juniors et séniors engagées dans plusieurs compétitions. Toutes nos équipes ont été vaillantes, appliquées et quelques-unes ont obtenu d'excellents résultats !

- En challenge Edouard Touquet :
Equipe 13/14 filles : Niki Champagne, Manon Labilloy, Faustine Moncassin.
Equipe 11/12 garçons : Enzo Drigo, Jean et Clément Dommelier.
Equipe 15/16 garçons : Enzo Chatel, Jules Fagot, Ted Parienti.
Equipe Séniors 1 (Div. A) : Cédric Hillebrand, Richard Leroy, Cédric Nègre (1^{ère} de sa poule et engagée en phase finale)
Equipe Séniors 2 (Div. C) : Eric Cheveau, Bruno Martin, Vincent Rolin, Pierre Rouchy (1^{ère} de sa poule et engagée en phase finale).
- En compétition Régionale 5 CE séniors : Dimitri Champagne, Sébastien Garcia, Cédric Hillebrand, Richard Leroy, Maxime Lionnet, Cédric Nègre, Matthieu Verger (2^{ème} de sa poule).



Nous félicitons aussi nos jeunes joueurs inscrits dans des tournois individuels car ils représentent le club et son avenir ! Notons que **Tom Munoz** a remporté le tournoi de Cintegabelle en série 9/10 ans. Bravo à lui !

Pour toutes informations :

<http://www.club.fft.fr/tcpinsjustaret/>
Cédric HILLEMBRAND : 0674672827
Dimitri CHAMPAGNE : 0685511556



Stage à AUZAT

Cette année, nous avons organisé un stage de 2 jours encadré par nos deux enseignants professionnels. Les 16 joueuses et joueurs (âgés de 9 à 14 ans) se sont retrouvés autour d'animations orientées tennis, sport, compétition, solidarité et vie ensemble.

Aux dires de tous, ce fut une réussite !

L'association Mille-Pattes a été créée en 1999 par Christiane Dorat et Florence Bardel.

Nous fêterons en 2019 les 20 ans de son existence par une exposition regroupant les travaux récents ainsi qu'une sélection de patchworks réalisés à la main par l'atelier du lundi.

Seront exposés aussi les travaux du mardi et du mercredi : broderies au ruban, tricot, patchwork à la machine, sacs, pochettes, décoration...



Les activités ont lieu :

Le lundi de 14h à 18h salle MJA : patchwork traditionnel (à la main).

Le mardi et le mercredi de 14h à 18h (salles du 1^{er} étage de la maison des associations) : petits travaux de couture, décoration, tricot, broderie, patchwork machine....

L'Association compte actuellement 18 adhérentes dont 11 pratiquent le patchwork traditionnel à la main.

Contact : Christiane Dorat : 05 61 76 41 18 - Germaine Fontès : 05 61 76 22 68

Pétanque



« **Tout d'abord, le club adresse ses plus sincères condoléances à Monsieur RABBIN Gaby, notre Président, suite à la disparition de son épouse Louissette, ainsi qu'à la famille de Monsieur Joël GOUAZE, membre de notre club, disparu cette année. Tous deux nous laissent de bien agréables souvenirs et nous pensons à eux.** »



Après une saison 2017 couronnée de 3 titres de champion de secteur et de zone, en catégorie féminine, la saison 2018 se présente également fort bien avec les qualifications de plusieurs équipes pour disputer les championnats HG et les championnats régionaux.

L'école de pétanque, affiliée au club, regroupe à ce jour une vingtaine d'enfants et affiche également des résultats encourageants en compétition. Les entraînements se déroulent le samedi matin de 09h30 à 11h30 pour les 4 catégories de jeunes. »

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a achevé sa saison avec le loto du 4 mars qui a été un réel succès avec plus de 200 personnes réparties dans les salles des fêtes et de la pétanque. Une dotation exceptionnelle a ravi tous les participants.

C'est avec l'assemblée générale du 17 mars que l'année s'est terminée avec l'élection du nouveau bureau. Lors de cette assemblée, Magalie Borie a décidé, à regret pour l'ensemble du comité, de ne pas renouveler son mandat de co-présidente. Elle restera, heureusement, une membre active du comité. Il en est de même pour Jacqueline Villeneuve et Frédéric Bonnot qui ont mis fin à leurs mandats respectifs de secrétaire-adjointe et de vice-président. Le nouveau bureau se compose donc :

Président : Nicolas GARAUD - Vice-Présidente : Valérie FRAGONAS

Trésorière : Estelle TRINQUE - Trésoriers-adjoints : Sébastien BORIE et Caroline PASCAL

Secrétaire : Mathilde FRAGONAS - Secrétares-adjoints : Dorian BORIE et Florian LAVERGNE

La prochaine manifestation sera celle des grillades d'agneaux le 13 juillet auxquelles, tout le comité vous espère nombreux.

Nous vous rappelons que le comité sollicite toujours toutes les bonnes volontés qui souhaitent se joindre à lui. Pour cela, faites-vous connaître auprès de la mairie ou au numéro du comité : **07.85.34.00.24.**

Le comité des fêtes vous souhaite de très bonnes vacances !!!!!



La saison 2017-2018 aura été une année charnière pour le club de l'US Pins-Justaret/Villate.

En plein renouveau à l'aube de ses 40 ans qu'elle fêtera en 2019, notre association accueille actuellement 180 licenciés âgés de 5 à 80 ans.

Ce sont ainsi, chaque week-end, 8 équipes au sein de l'école de foot, une équipe sénior (qui repartira avec de nouvelles fondations dès cet été) et une autre en vétéran, qui foulent les pelouses départementales avec, parfois, quelques réussites intéressantes, comme notre équipe A en U11 qui joue au plus haut niveau départemental.



EQUIPE 1 en U11

Au-delà du football, les moments de convivialité se multiplient avec l'organisation des traditionnels lotos, qui attirent toujours beaucoup de passionnés de l'exercice, notre sortie annuelle au parc d'attractions Walibi, avec l'ensemble de l'école de foot, la tenue du point buvette/restauration pour les vides greniers. Nous noterons cette année le déplacement de 80 personnes, à Bordeaux, pour assister à la finale de la Coupe de la Ligue.

Le récent partenariat tissé avec l'Ecole de Foot Perfectionnement permet désormais de proposer à nos jeunes licenciés un accompagnement scolaire et sportif. Ainsi, dès la sortie de l'école ou du collège, Christophe et son équipe récupèrent les enfants pour un temps de devoir, après un goûter bien mérité pour redonner de l'énergie au corps et à l'esprit, puis pour passer une petite heure sur le terrain pour perfectionner les fondamentaux du football. Ces activités ont été plébiscitées par nos jeunes de 9 à 12 ans dès l'ouverture de cette école d'un nouveau genre dans notre commune en février 2018. Ce sont ainsi, pas moins de 15 à 20 filles et garçons qui se retrouvent chaque soir pour partager leur passion et créer une émulation au niveau scolaire.



Cette nouvelle structure permet également de proposer des stages pendant les vacances scolaires avec comme ambition de créer une cohésion entre les jeunes. L'engouement est tel (plus de 30 à 35 jeunes accueillis par semaine lors des vacances de printemps) que l'attrait gagne l'ensemble de la communauté du Muretain mettant en avant notre commune.



Cette nouvelle dynamique crée de nouvelles ambitions pour la rentrée prochaine avec l'ouverture attendue de nouvelles catégories : U15, enfants nées en 2004 et 2005, une section féminine pour les filles nées entre 2004 et 2007.

Le club se réjouit du nouvel équipement d'éclairage au terrain du collège qui augmente ses capacités d'accueil en disposant désormais de 3 terrains utilisables toute l'année, le terrain d'honneur étant réservé aux matches du week-end.

La rentrée de la prochaine saison est programmée au mercredi 5 septembre pour les jeunes nés après 2008. Pour les plus âgés, les éducateurs fourniront les renseignements.

Toutes les informations du club sont disponibles sur notre site internet www.uspju.footeo.com ; l'Ecole de Foot Perfectionnement diffuse son actualité sur facebook (@ecoledefootperfectionnement). Vous pouvez également joindre **Benoit au 06 30 51 57 28** pour le club et **Christophe au 06 15 62 56 03** pour l'Ecole de Foot Perfectionnement. Parents, enfants, éducateurs, joueurs, n'hésitez plus, rejoignez-nous.

Assistantes sociales

Depuis le 14 novembre 2017, un nouvel accueil de proximité vous accompagne pour toutes les questions sociales ou médico-sociales à la :

Maison Des Solidarités - annexe d'Éaunes

7 rue Voltaire 31600 Éaunes. Téléphone : 05 34 47 04 50

Ouvert tous les matins du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.

Pour rencontrer une assistante sociale, des permanences sont assurées sans rendez-vous les jeudis matin de 8h à 12h.



Boîte à livres



Débarrassée de son téléphone depuis de nombreuses années, l'ancienne cabine, située sur la place du village, connaît une nouvelle jeunesse.

Elle est désormais une boîte à livres dont le principe est simple : à n'importe quel moment, celles et ceux qui le souhaitent peuvent déposer ou emprunter un livre. Elle est destinée à accueillir les ouvrages dont vous n'avez plus l'usage afin d'en encourager la circulation et la lecture. Vous pouvez vous servir librement et gratuitement ou déposer des livres, bandes dessinées et magazines en suffisamment bon état pour être lus.

Médiathèque

Située Place du Château, à côté de la mairie de Pins Justaret :
La Médiathèque, c'est :

- un lieu ouvert à toutes et tous gratuitement.
- un fonds de documents riches et variés : 15000 livres, 2600 CD, 600 DVD, 32 abonnements, des romans, des documentaires, des revues, des bandes dessinées ...

C'est également :

- un espace de consultation et de lecture, un espace de recherche et de documentation, un espace multimédia.

C'est en plus :

- un lieu de vie, un espace de détente, de convivialité et de rencontre.
- un programme d'animations variées tout au long de l'année (Journées des contes pour les petits, rencontres d'auteur, spectacles, café littéraire, atelier d'écriture, exposition de peinture, concours de BD...).



Pour s'abonner, il suffit de présenter une pièce d'identité et une attestation de domicile.

Alors n'hésitez plus, les bibliothécaires vous accueilleront les

Mardi et jeudi : 13h30 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h30 et 14h - 18h00

Vendredi : 13h30 - 17h00

Samedi : 9h00 - 12h30

Contact :

médiathèque@médiathèque-pinsjustaret.fr

05.62.11.71.09

Et pour mieux vous satisfaire, le portail de la médiathèque fait peau neuve, consultez-le à

l'adresse suivante :

<http://pins-justaret.bibenligne.fr/>

Chiens dangereux

Depuis le 01 Janvier 2010, les propriétaires des chiens dangereux doivent être titulaires d'un permis de détention. Ce document est délivré en mairie, par arrêté municipal. Pour cela, le détenteur du chien doit présenter :

- Un certificat d'identification du chien (passeport, tatouage...).
- Une évaluation comportementale de l'animal effectuée auprès d'un vétérinaire habilité, entre le 8^{ème} et le 12^{ème} mois de l'animal.
- Une attestation d'aptitude délivrée par un centre de formation agréé. Ce document est délivré au seul maître du chien, à la suite de la formation obligatoire liée aux risques et à leurs préventions. (Liste disponible en mairie).
- Une assurance « responsabilité civile ».
- Un certificat de stérilisation (pour les chiens d'attaque) et de vaccination antirabique.



La détention de ces chiens est interdite aux mineurs et aux majeurs en tutelle.

Les animaux doivent être muselés et tenus en laisse.

Le non-respect de ces dispositions constitue un délit passible d'une amende, de 3 à 6 mois d'emprisonnement et de l'euthanasie du chien.

Essaim d'abeilles



Avec les beaux jours, il arrive que des abeilles quittent leur ruche pour fonder une nouvelle colonie dans votre jardin. Cela peut être un voisinage peu apprécié, mais les abeilles appartiennent à une espèce protégée par la loi et ni les pompiers, ni les entreprises spécialisées n'ont le droit de les détruire.

Aussi vous devez faire appel à un apiculteur qui viendra récupérer l'essaim d'abeilles.

Vous pouvez contacter soit directement :

- Le Syndicat Apiculteur Midi Pyrénées au 05 62 87 54 89 ou
- Le Rucher de Lacombe Apiculteur cueilleur d'essaim, Monsieur Nadal au 06 17 89 91 39



Déchets Verts

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air !

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Occitanie met à votre disposition, en mairie et sur les sites associés, une documentation détaillant l'élimination des déchets verts, ses risques et ses conséquences. Vous trouverez l'affiche officielle de cette information, jointe à votre bulletin municipal.

MERCI d'en respecter les consignes !

Encombrants



COLLECTE ENCOMBRANTS 2^{ème} semestre 2018

- Mercredi 5 Septembre
- Mercredi 21 Novembre

Soraires Mairie

La mairie est ouverte
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
**La Mairie sera fermée les après-midi
du 16/07/2018 au 17/08/2018**

Tél. : 05-61-76-41-05
Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Informations Municipales

Enquête Mobilité de l'Insee

Depuis le mois d'avril 2018 et jusqu'en avril 2019, le ministère de la Transition écologique et solidaire en partenariat avec l'INSEE réalise une enquête nationale sur les déplacements des personnes et leurs modes de transport.

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec quelques ménages pour les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Etat civil

Mariages

Laurence MAURE et Mathieu MIRABEL
le 20/01/2018

Naissances

LLOP Noah	01/03/2018
GIROIRE Théo	03/03/2018

Décès

CHIABRANDO Elio	10/02/2018
LAPEYRONILLE Serge	21/04/2018
MONFREDA Pierre	28/05/2018

Informations Municipales

La retenue à la source

A compter du 1er janvier 2019, le décalage entre les revenus et l'impôt correspondant disparaît. En 2019, les contribuables paieront l'impôt sur le revenu 2019.

Pour les salariés, les retraités et les chômeurs ; l'impôt sera prélevé par l'organisme payeur. Pour les indépendants, l'impôt sera prélevé sous forme d'acompte sur le compte bancaire.

La déclaration des revenus de 2018 sert de base au calcul du taux de prélèvement à la source appliqué en 2019. Ce taux est communiqué immédiatement si la déclaration des revenus 2018 est faite par Internet. Si cette déclaration est faite sur papier, il sera reporté sur l'avis d'imposition.

Les contribuables déposeront chaque année une déclaration qui servira de base pour le calcul du taux de l'année suivante.





Boîte à livres, rue des Tisserands

